



INFORMATION

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES LE 12 MAI 2020

Madame, Monsieur,

Nous tenons très sincèrement à vous remercier d'avoir répondu à notre sondage concernant le retour de vos enfants dans les écoles.

Il faut savoir que lorsque nous avons rédigé ce document, nous n'avions pas toutes les informations nécessaires des services de l'État pour pouvoir vous communiquer l'organisation qui serait mise en place.

Nous avons reçu seulement lundi 04 mai le protocole sanitaire à mettre en œuvre pour cette rentrée progressive.

Considérant que la réouverture des écoles est basée sur le volontariat des familles, il était indispensable pour nous d'avoir une idée la plus juste possible des élèves qui regagneront le chemin de l'école.

Ces données étaient un élément indispensable pour pouvoir réfléchir à la mise en œuvre des mesures les plus appropriées pour que ce retour se fasse dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires pour la sécurité des enfants, des personnels et des familles.

L'objet de cette lettre est de vous présenter l'organisation qui va être mise en place dès le 12 mai et qui pourra bien entendu évoluer en fonction de la situation et des directives gouvernementales.

C'est le résultat d'une collaboration très étroite entre l'Éducation Nationale et plus particulièrement les trois Directeurs d'École, l'Association des parents d'élèves Cartables et Sac'Ados et la commune.

Elle repose sur cinq fondamentaux :

- le maintien de la distanciation physique,
- l'application des gestes barrières,
- la limitation du brassage des élèves,
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels,
- la formation, l'information et la communication.

1/ ORGANISATION SCOLAIRE

A partir du mardi 12 mai, sur les horaires habituels une rentrée progressive des élèves est prévue :

- le mardi 12 mai rentreront les grandes sections de maternelles (GS) / CP / CM2, dans leur école respective.
- le lundi 18 mai, rentreront CE1 / CM1, dans leur école respective.
- le lundi 25 mai, rentreront les petites et moyennes sections de maternelles (PS/MS) / CE2, dans leur école respective.

Chaque classe sera divisée en groupes.

La constitution des groupes vous sera communiquée par les écoles dès jeudi 7 mai ainsi que le protocole d'accueil validé par l'inspection d'académie.

Étant précisé que les enfants du personnel soignant, des forces de sécurité et nécessaire à la reprise de l'école sont prioritaires et seront accueillis dans leur école respective.

Nous attirons votre attention, que seuls les parents d'enfant scolarisé en maternelle seront autorisés à rentrer dans la cour de l'école suivant un cheminement mis en place permettant d'accompagner et de récupérer leur enfant devant leur classe.

Pour les écoles CAMUS et PASTEUR, il sera demandé aux parents de laisser leur enfant à l'entrée de l'école en respectant les règles de distanciation physique.

2/ ACCUEIL EN APS MATIN ET SOIR

L'accueil périscolaire matin et soir est maintenu et sera assuré sur chaque site scolaire de votre enfant et aux horaires habituels.

Un cheminement sera mis en place vous permettant d'accompagner et/ou de venir chercher votre enfant dans la salle où il sera accueilli.

3/ TRANSPORT SCOLAIRE

Ne pouvant être assuré dans des conditions sanitaires satisfaisantes ce service est suspendu.

Les enfants qui utilisent le transport scolaire pourront être accueillis le matin et/ou le soir en accueil périscolaire sur le site de leur école.

4/ RESTAURATION SCOLAIRE

Ce service est maintenu, il est assuré sur chaque site (repas chaud et repas pour les enfants ayant un PAI).

Pour respecter les règles de distanciation physique, il est prévu d'organiser à l'école PASTEUR et à l'école SUZANNE HERBINIERE LEBERT deux services.

Il est précisé qu'entre chaque service, un nettoyage complet des tables et des chaises, selon le protocole établi, sera effectué par le personnel communal.

5/ ORGANISATION DE LA JOURNÉE DU MERCREDI

L'accueil est assuré sur chaque site scolaire de votre enfant et non plus à La Ruche d'Ernest et à La Passerelle. Les horaires sont inchangés.

Pour l'instant nous attirons votre attention sur le fait que le mercredi 13 mai seront accueillis sur le site des écoles uniquement les enfants des grandes sections de maternelle / CP / CM2 qui auront été en classe dans la semaine ainsi que les enfants du personnel prioritaire.

Pour les mercredis suivants, nous sommes dans l'attente des consignes ministérielles au sujet de l'organisation des accueils collectifs de mineurs. Il est en de même en ce qui concerne l'accueil au centre de loisirs pour la période juillet / août.

Le service Pôle Enfance Jeunesse, reviendra vers vous dès qu'il aura les informations.

Pour les services (accueil en APS matin et soir, restauration scolaire et mercredis), il est demandé aux parents de vérifier le portail famille et de le mettre à jour.

6/ DISPOSITIONS DIVERSES (EXTRAITS DU PROTOCOLE SANITAIRE)

- Les parents s'engagent à ne pas mettre les enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant le CODIV 19 chez l'élève, mais aussi au sein du foyer.
- Il est demandé aux parents d'effectuer une prise de température avant de déposer leur enfant à la garderie et/ou à l'école.
- Port du masque :
 - pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire,
 - pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. Dans ce cas, il appartiendra aux parents de fournir les masques aux enfants.
- Au niveau de la commune, toutes les dispositions en termes de personnels, de logistique sont mis en place pour assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels. Sur chaque site un agent sera présent en journée pour assurer une désinfection régulière des locaux et surfaces avec des produits respectant la norme de virucide NFEN 14 476 préconisée.

Voilà les éléments d'informations que nous souhaitons vous communiquer, de façon à vous permettre le cas échéant de modifier où non votre position par rapport au retour de votre enfant au sein de son école.

Pour des raisons d'organisation, que vous comprendrez aisément, si vous veniez à changer votre choix exprimé lors du sondage, merci de le faire savoir aux directeurs d'écoles avant le **jeudi 7 mai 12h00**.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions par avance de votre collaboration.

Sabine DEJOUHANNET
Adjointe au Maire

Bruno CLEMENTE
Directeur CAMUS

Nathalie COUTELLE
Directrice PASTEUR

Raphaël MICHEL
Directeur S.H.L